

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2357)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL1029

présenté par
M. Questel, rapporteur

ARTICLE 7 SEXIES

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« antérieurement à la promulgation »

les mots :

« avant la publication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel et de cohérence.